

Vers une loi contre ces « balafres »

« Vous avez vu ça ? C'est caricatural. Il y a même de la maille fine en bas pour ne pas laisser passer le petit gibier. »

Bottes aux pieds, le député LREM du Cher François Cormier-Bouligeon, accompagné de Nadia Essayan, députée MoDem du Cher, et de Richard Ramos, député MoDem du Loiret, a réuni la presse, jeudi, entre Aubigny-sur-Nère et Ménétréol-sur-Sauldre. Sur une portion de route où les grillages semblent s'étirer sur des kilomètres.



CHASSE. Outre le danger représenté par les grillages pour les animaux en cas d'incendie ou de sécheresse, les parlementaires soulignent le préjudice fait au tourisme. PHOTO STÉPHANE PARA

« La loi ne sera pas rétroactive »

Aux côtés de Raymond et Marie Louis, fondateurs de l'association Les Amis des Chemins de Sologne, qui se battent contre l'engrillagement (*notre édition du 22 janvier*), François Cormier-Bouligeon a donné quelques détails sur le contenu de la proposition de loi (*notre édition de mercredi*) qu'il voudrait soumettre « dans le courant de l'année ». À savoir l'interdiction de la chasse dans des propriétés rendues hermétiquement closes par cet engrillagement, du nourrissage artificiel

« sauf dans des cas exceptionnels comme la protection des cultures », et de l'importation de gros gibiers « en particulier s'ils viennent de zones à risque ».

Et pour les près de 4.000 kilomètres de grillages qui « balafrent » déjà la Sologne ? « La loi ne sera pas rétroactive, les propriétaires peuvent les garder mais ne pourront plus chasser à l'intérieur. »

« Cela ne va pas être simple (*de raisonner les propriétaires, NDLR*), c'est pour cela que c'est intéressant de passer par la

loi », abonde Nadia Essayan.

Richard Ramos, lui, est plus remonté encore, et n'hésite pas à parler de « combat » : « Le pognon ne donne pas le droit de confisquer le bien commun. L'intérêt sera de voir si les puissants seront plus forts que la bonne politique. »

« Il y a vingt ans, la Sologne était déjà à l'agonie. Là, elle est en train de mourir, regrette Raymond Louis. Quand on chasse, on prélève un ou deux

animaux et on rentre. Là, ils tuent jusqu'à 350 sangliers dans une journée pour en enterrer une grande partie. »

Outre le danger représenté pour les animaux en cas d'incendie ou de sécheresse, les parlementaires soulignent surtout le préjudice fait au tourisme. « Ce n'est pas avec cet engrillagement sauvage que l'on va inciter davantage de personnes à venir découvrir notre belle région », observe Nadia Essayan. ■